

Édito



Cher(e)s collègues,
Cette année 2022 a été riche et intense en événements.

La FNDT s'est mobilisée pour dénoncer le scandale des Uber Files. Nous avons manifesté et déposé des propositions d'amendements auprès du parlement et du gouvernement.

Notre Fédération a participé à la réunion historique qui a réuni, début décembre dernier en Grèce, les organisations professionnelles taxi de nombreux pays européens afin de poser les premières pierres d'une confédération qui offrira une représentation supranationale à notre profession.

La FNDT a maintenu sa détermination en initiant des procédures juridiques ayant pour objet l'intérêt collectif des taxis, à commencer par le DIPA. Dans ce dossier, les éléments de fond en droit semblent être en notre faveur, même si le ministère de la Santé invoque aujourd'hui un argument de dernier recours et sans lien

avec le fondement de notre contestation. Il en est de même concernant la procédure contentieuse concernant les expérimentations mises en place par l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale. Elles visent à déconventionner nos ADS au profit des ambulanciers, les transformant en agrément VSL. Là aussi, le dénouement est proche. Notre Fédération a également assuré un soutien juridique efficace auprès des organisations départementales affiliées comme celui que nous avons pu apporter dans le Doubs pour le respect des tarifs et de la représentativité en commission locale T3P. Malgré le blocage de principe des autres fédérations, la FNDT est considérée par les instances politiques et administratives comme une force de proposition nationale.

En 2023, de nouveaux défis seront à relever, à commencer par la question des tarifs. La reprise de notre activité est entachée par la hausse du prix des carburants comme de nos charges. La FNDT, membre de la CPME, reste vigilante aux effets d'annonce du gouvernement dont les artisans et les indé-

pendants sont souvent les oubliés ou les victimes. Les boucliers ou aides financières se révèlent des pièges sur le long terme. Alors que les entreprises ont besoin d'aide, l'État n'est plus là. Enfin, nous ne pouvons que faire le constat d'un manque d'attention de la CNAMTS vis-à-vis de notre secteur. Le transport de malades est déterminant pour nos entreprises comme pour l'accès aux soins des populations. Nous serons force de proposition dans la négociation pour le renouvellement de la convention nationale.

Attentive à la satisfaction de ses adhérents, la FNDT a engagé plusieurs partenariats avec la MFA, In Extenso, Saficard, American Express..., afin de renforcer les services que nous leur apportons.

Notre Fédération est en ordre de bataille pour aborder les enjeux de cette année charnière en bien des domaines. Dans l'attente de nous retrouver les 6 et 7 mai 2023 à Sedan pour notre Assemblée générale, je vous adresse mes vœux de bonne année à vous ainsi qu'à vos proches.

*Emmanuelle Cordier,
présidente FNDT*

Retrouvez les numéros précédents

www.fndt.fr



Vendre une voiture d'occasion sans contrôle technique, les taxis sont-ils concernés ?

Oui, si vous vendez votre taxi de plus de 4 ans, un contrôle technique doit être fait. Il faut remettre au futur propriétaire la preuve du contrôle technique pour son immatriculation, excepté si vous vendez à un garage ou une concession automobile.

CVL

Arnaud, 18 ans, sauve la vie d'un taxi

Il faut parler de la profession mais aussi des clients. La FNDT rend hommage à ce jeune homme qui a sauvé la vie de son chauffeur en appelant les secours avant que le pire arrive. S'il y a des médailles qui se méritent au Journal officiel, celle-ci en a rempli toutes les conditions !

CVL

Plus d'infos



www.fndt.fr

Tarifs 2023 fixés en 2023 : on passe à l'heure d'été !

Bercy a convié les fédérations pour préparer les futurs tarifs 2023. La FNDT a fait des propositions qui semblent cohérentes avec l'inflation subie. Le ministère a retoqué la demande de la profession. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos organisations départementales pour le suivi de ce dossier à double tranchant.

CVL

Jeux Olympiques 2024, le point !

Les JO c'est loin ? Non c'est juste l'année prochaine, c'est-à-dire demain ! Quid des lieux des JO ? Quid des villes ? Quid des hôtels, de l'organisation sur la voie publique sur place, des stations, des voies et zones olympiques, du TPMR (notamment des 1000 TPMR prévus à Paris), des aides à l'acquisition, de la concurrence, du covoiturage ? Rapprochez de vos organisations départementales pour avoir le suivi de ce moment où la préparation semble hors normes et où la demande sectorielle risque d'être très importante.

CVL

Projet de loi de financement de la Sécurité sociale PLFSS 2023

Un article légalise les frais de recouvrement en cas de condamnation pour fraude. La pénalité s'élève à 10% des sommes réclamées au titre de remboursement intervenu à tort.

CVL

Projet de loi de finances PLF 2023

La FNDT a demandé la baisse de la TVA sur les énergies et l'augmentation de la TICPE pour l'année 2022-2023. Hélas, malgré ces temps de fêtes, les cierges n'ont pas été suffisants.

CVL

Syndicat des Artisans Taxis Communaux de l'Oise : Présentation du SATC 60

C' est suite à une rencontre inopinée avec Christophe Van Lierde, Président du SATC 92, lors d'une formation continue, que tout a commencé. Il nous a aidés à la création des statuts et nous a présentés à la FNDDT. Nous avons déjà mûri l'idée de créer un syndicat suite à une divergence d'opinions avec le seul syndicat représentatif de l'époque dans l'Oise notamment sur ses prises de position en matière de politique tarifaire pour le TAP et d'accès au conventionnement pour les taxis du département. Mais fort heureusement les divergences entre les 2 syndicats se sont atténuées depuis.

Ensuite tout s'est enchaîné très vite car dans la même année nous avons créé l'école CFRT 60 au service des taxis, Centre de Formation Routière 100 % Taxi qui dispense des formations initiales, continues et mobilité taxi dans l'Oise, le Val-d'Oise et l'Aisne.

Puis c'est en 2019, durant notre 2e année d'existence, que le SATC 60 s'est démarqué en s'opposant à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention de l'époque en mobilisant près de 130 taxis de l'Oise en opération escargot au départ de Senlis pour se rendre au siège de la sécurité sociale de Beauvais. Nos revendications portaient sur les conditions de prise en charge, en particulier l'obligation de facturer certaines courses au tarif A sans possibilité de facturer d'attente pour certains types de course (« inadmissible »), la non-prise en compte de la marche lente dans notre convention, mais aussi la non-prise en compte de la revalorisation de nos tarifs préfectoraux et enfin également un taux de remise trop élevé, ainsi que l'usage de Google



Maps comme base de calcul kilométrique (trajet le plus court).

Suite à cet événement, nous étions passés de 4 adhérents pour 2018 à 90 adhérents pour 126 ADS en 2019.

Ensuite en 2021, le SATC 60 remplit les critères de représentativité selon les règles édictées par le code du travail et devient le deuxième grand syndicat représentatif de l'Oise et dans la même année, nous assistons à notre première commission T3P départementale. Nous avons su évoluer et pu nous appuyer sur un bureau qui a grandi au fil du temps, composé de femmes et d'hommes avec des compétences diverses et cela a permis de faire évoluer les mentalités. Une belle aventure humaine avec des hauts et des bas ; en attendant nous sommes toujours là, fins prêts à défendre les intérêts de notre profession dans le département de l'Oise et au-delà s'il le faut.

Alexandre Touré, président du SATC 60



Alexandre Touré et les membres du SATC 60 lors de leur mobilisation devant la CPAM de l'Oise.



Véhicules électriques : va-t-on entrer dans le dur en France ?

Va-t-il se passer en France la même chose que ce qui arrive aux propriétaires de véhicules électriques suisses qui, face à la crise énergétique, ont été interdits de rouler. Faut-il s'inquiéter du coût des véhicules électriques en France ? Il semble suivre l'inflation aussi bien sur le prix d'achat que sur celui de la consommation électrique pour les particuliers comme pour les professionnels. Donc cela va flamber !!! Vous pensiez faire des économies ? Le changement, c'est maintenant !

CVL

Prochaine taxe carbone européenne

La crise du carburant à quasiment 2€ le litre de gazole vous semble passée et close ? Et l'Europe dans tout cela ? À partir de 2027, fini le droit de polluer. Les automobilistes européens devront payer une taxe carbone sur le carburant à la pompe. Les industriels quant à eux devront également réduire leur émission d'ici à 2030 de 62% et de 100% en 2034.

CVL

Partenaire


www.mfa.fr

La Haute-Vienne (87) revient à la maison

Sèvres et sa céramique, Limoges et sa porcelaine ! La FNDDT est un vecteur de circuit et de valeur au niveau local. Quoi de mieux que de raccrocher les wagons avec une organisation professionnelle des premières heures de batailles. Bon retour à la FDDT87 menée par Jérôme Taillefer, son président.

CVL

« En Marche » arrière toute !

Il y a quelques mois, nous vous annonçons la protection juridique du patrimoine de l'entrepreneur individuel, que cela soit en personne physique ou morale. Un texte vient modifier la donne au sujet des cotisations sociales, introduisant que vous pourriez être saisi sur votre patrimoine personnel en cas de défaut de paiement.

CVL

Une de perdue, dix de retrouvées ?

Vous êtes fan du film « Retour vers le futur » ? Vous voilà servi ! Les années de perturbations sur la voie publique sont toujours d'actualité, mais les années de phobies administratives semblent faire des émules et un grand retour ! Une entreprise de VTC n'aurait pas déclaré 900.000 € de chiffres d'affaires échappant de ce fait aux impôts et au paiement des cotisations sociales.

CVL

Formalités des entreprises

La dématérialisation s'intensifie. En effet, la création, la modification ou la radiation d'une entreprise pourront dorénavant se faire sur une plate-forme en ligne qui permettra la signature numérique de tout document juridique.

CVL



Éditeur : Fédération Nationale Du Taxi
38, rue de Chartres - 28360 Vitray en Beauce

tél : 06 09 87 29 18
courriel : infocontactfndt@orange.fr

Directrice de publication :
Emmanuelle Cordier

Comité de rédaction : Dominique Buisson, Fabien Diaz, Didier Hogrel, Christophe Van Lierde.

Conception maquette : ©Lempickom

Crédits photos : ©Fndt sauf mention

Dépôt légal, ISSN : en cours
www.fndt.fr

Facebook : @FndtFederationNationaleDuTaxi

Twitter : @TaxiFndt